

Pithiviers, le 12 octobre 2020

Madame la Préfète d'Eure-et-Loir
Direction Départementale des Territoires
Service Police de l'Eau
17 Place de la République
CS 40517
28008 CHARTRES CEDEX

Affaire suivie par Sophie LE CAIN

N/REF : MB/BD/74/2020

Objet : Avis de la CLE du SAGE Nappe de Beauce – AEU et DUP relatifs au projet de forage pour un prélèvement en eaux souterraines pour adduction en eau potable à Forte Maison sur la commune de Saint Prest (28)

Madame la Préfète,

En date du 29 septembre 2020, vous sollicitez l'avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Nappe de Beauce sur le dossier de demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'utilité publique déposé par Chartres Métropole concernant le projet de forage pour un prélèvement en eaux souterraines pour l'adduction en eau potable à Forte Maison sur la commune de Saint Prest.

Après examen du dossier que vous m'avez transmis, je vous informe donc que je n'ai aucune remarque particulière à formuler et que ce projet ne présente pas d'incompatibilité avec les orientations du PAGD ni de non-conformité avec le règlement du SAGE Nappe de Beauce.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, à l'assurance de mes salutations très distinguées.



Monique BEVIERE
Présidente de la CLE
du SAGE Nappe de Beauce

